

Namibie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 824
- Population en milliers (2006) : 2 052
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 17 377
- Espérance de vie (2006) : 46.4
- Taux d'analphabétisme (2006) : 15

Namibie



LA NAMIBIE A CONNU PLUSIEURS ANNÉES de croissance économique modérée, qu'expliquent surtout les solides performances de la production de diamants et une politique macro-économique prudente. La croissance affiche une moyenne annuelle de 4.5 pour cent sur la période 2000-05 et devrait atteindre 4.8 pour cent en 2006 et 2007, puis 4.9 pour cent en 2008. Cependant, l'économie namibienne n'est guère diversifiée et ses recettes budgétaires et d'exportation reposent essentiellement sur l'extraction minière. Elle est donc fortement exposée aux fluctuations imprévisibles et parfois considérables des cours des matières premières.

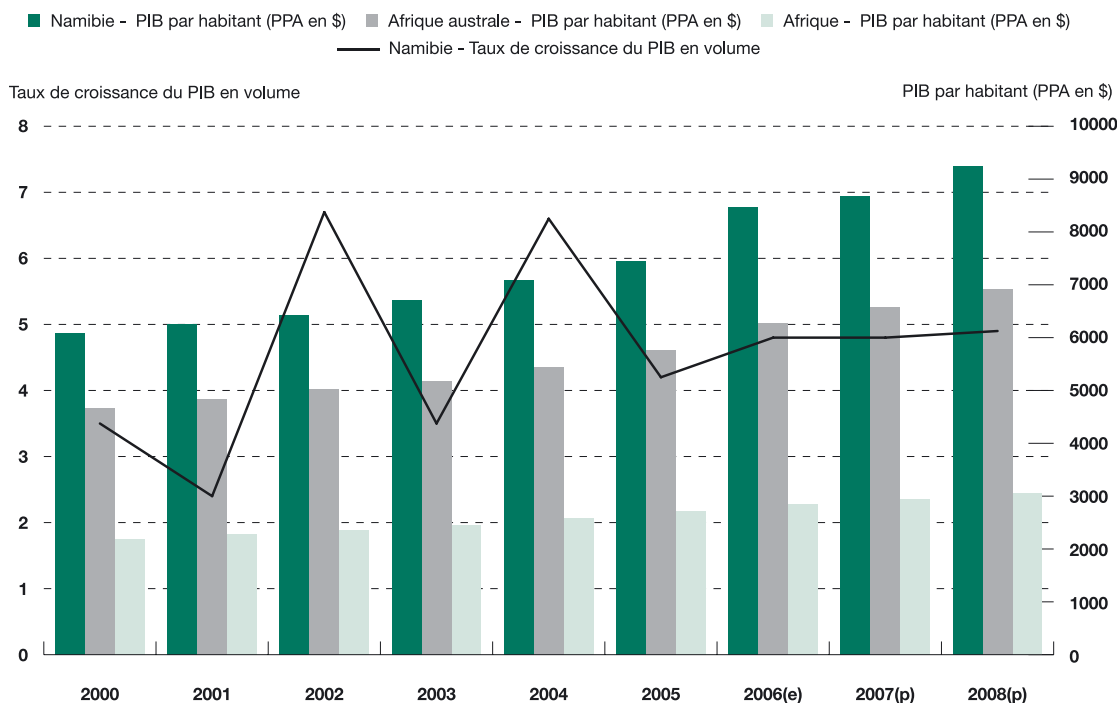
Cinquième pays du continent en termes de revenu par habitant et 11^e dans l'indicateur du développement humain, la Namibie reste confrontée à de grosses

difficultés sociales, notamment un taux élevé de pauvreté rurale (environ 42 pour cent), de fortes disparités de revenu (à 0.6, l'indice de Gini est parmi les moins bons au monde) et une grave pandémie de VIH/Sida. La prévalence du VIH/Sida avoisine les 19.7 pour cent (2004), ce qui explique en partie le recul de l'espérance de vie à la naissance de 53.9 ans en 1970-75 à 48.6 ans en 2000-05.

Une pauvreté rurale endémique, de fortes inégalités de revenu et la pandémie de sida coexistent avec un environnement politique stable et ouvert.

En Namibie, l'*apartheid* continue d'avoir des répercussions structurelles dramatiques, car la majorité de la population est exclue de l'économie productive, ce qui asphyxie l'entrepreneuriat et le développement professionnel au sein de la population noire. Des

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI et du Bureau central des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/702381038477>

programmes de discrimination positive et d'émancipation économique des Noirs (*Black Economic Empowerment* – BEE) ont été mis en œuvre pour donner l'impulsion initiale d'un processus de transformation rapide, en offrant aux catégories auparavant défavorisées les opportunités nécessaires pour une participation au développement économique du pays. Malheureusement, les premiers résultats sont décevants. Certains prétendent que la plupart des opportunités (l'octroi de concessions de pêche par exemple) ne bénéficient qu'à un nombre restreint de personnes disposant d'un bon réseau de relations. Dans le bâtiment, où des pratiques préférentielles de passation des marchés pourraient éventuellement donner la priorité à des entrepreneurs noirs, la compétitivité supérieure des entreprises chinoises constitue un obstacle supplémentaire. Cette situation est exacerbée par le manque de compétences : 10 pour cent des postes soit sont occupés par des personnes qui n'ont pas les compétences adéquates, soit restent vacants, alors même que le taux de chômage s'établit à 36.7 pour cent (au sens large, d'après l'enquête sur la population active 2004). Bien qu'une proportion importante des dépenses soit consacrée à l'éducation, la qualité de l'enseignement reste médiocre.

L'environnement politique stable et ouvert, la politique macro-économique saine et une dynamique de croissance favorable se conjuguent pour ouvrir une fenêtre d'opportunité qui permettra d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires afin de diffuser plus largement les bénéfices de la croissance. Ces réformes seront sans aucun doute indispensables pour que les taux de croissance du PIB à court terme progressent conformément aux ambitieux objectifs nationaux fixés dans le programme *Vision 2030*.

Développements économiques récents

La Namibie est une petite économie étroitement liée à celle de l'Afrique du Sud. La croissance du PIB a subi des fluctuations considérables : après avoir enregistré une moyenne de 3.1 pour cent sur la période 1998-

2001, elle s'est accélérée à 5.6 pour cent en 2002-04, puis a ralenti à 4.6 pour cent en 2005-06. Elle devrait s'établir en moyenne à 4.8 pour cent en 2007 et à 4.9 pour cent en 2008. La récente accélération de la croissance s'explique par la demande mondiale accrue de minerais, qui se reflète dans les cours internationaux élevés des principaux produits de base exportés que sont le diamant, l'uranium, le zinc, le cuivre et l'or. La structure économique est demeurée relativement stable sur la dernière décennie, les services produisant quelque 55 pour cent de la valeur ajoutée. La confiance des entreprises reste forte, comme en témoignent les records consécutifs enregistrés par l'indicateur du climat des affaires IJG¹, établi chaque mois par l'*Institute for Public Policy Research* (IPPR) basé à Windhoek : en septembre 2006, cet indicateur a gagné 2.6 points, pour atteindre 139.5 points.

L'industrie minière, qui entre dans quelque 9 pour cent du PIB, est dominée par l'extraction de diamants, qui représente *grasso modo* 8 pour cent du PIB et a fait de la Namibie le septième producteur au monde en valeur en 2005. La taille et le polissage des diamants participent également à l'activité économique. NamDeb, entreprise d'économie mixte détenue à parts égales par l'État namibien et De Beers, est le numéro un du secteur. Parmi les diverses autres mines hors diamant, citons Ongopolo (cuivre, qui a rouvert vers 2000 sous une nouvelle direction), Rosh Pinah (zinc), Skorpion (2003/04) et UraMine (2006), dont l'exploitation n'a démarré que récemment. Rössing devrait opérer à pleine capacité dans quelques années, alors que Langer Heinrich lancera bientôt sa production. Un troisième gisement d'uranium a également commencé d'être exploité début 2007. En août 2005, des licences d'exploration pétrolière ont été accordées à BHP Billiton, Hunt Oil et Neptune.

Bien que la part du secteur minier dans le PIB ait reculé par rapport à son niveau record de 1990 (20 pour cent), ce secteur représente tout de même 45 pour cent des recettes en devises et environ un tiers de la formation de capital fixe. Les dépenses d'exploration ont atteint 477 millions de dollars namibiens (NAD) en 2005, leur niveau le plus élevé en dix ans, de 50 pour cent plus

1. IJG (Irwin, Jacobs, Greene) Securities (Pty) Ltd est l'un des prestataires de services financiers de la Namibie.

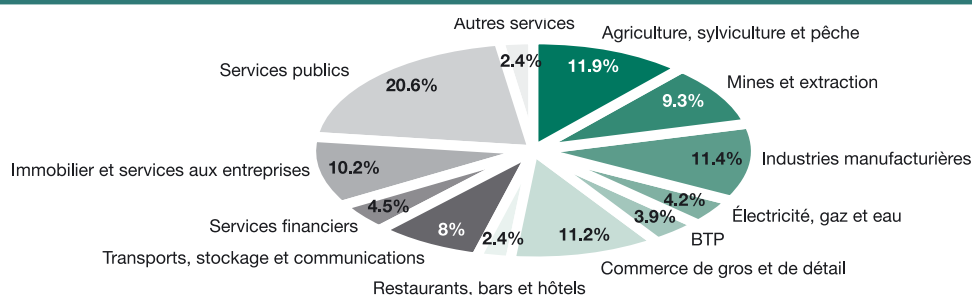
important en termes réels qu'en 1995. Néanmoins, l'emploi direct qui en découle a été divisé par deux depuis l'indépendance en 1990 (ramené à 7 400 personnes), ce qui reflète le passage d'une extraction de diamants *on-shore* à forte intensité de main-d'œuvre à des opérations sous-marines à forte intensité de capital qui représentaient, en 2005, 52 pour cent de la production. Les recettes fiscales issues des activités minières sont extrêmement variables et très difficiles à prévoir. Si celles issues du diamant ne sont jamais descendues à moins de 6 pour cent du total et avoisinent actuellement 8 pour cent, les activités minières hors diamant ne représentaient qu'une moyenne annuelle de 1 pour cent des recettes fiscales ces dix dernières années. Cette situation s'explique essentiellement par la formule de calcul de l'impôt appliquée depuis 1992, selon laquelle le taux d'imposition croît en même temps que le taux de bénéfice. Cependant, cette formule laissait la porte ouverte à des abus et n'a pas permis aux autorités fiscales de percevoir des sommes significatives. Même depuis l'introduction d'un nouveau taux d'imposition uniforme en 2000, la contribution du secteur non diamantifère aux recettes fiscales est restée relativement modeste.

La production de diamants avait progressé de 50 pour cent en glissement annuel au troisième trimestre 2006, après une expansion de 28.1 pour cent au deuxième trimestre de cette même année. Bien que les recettes d'exportation du diamant se soient repliées entre les deux premiers trimestres 2006, elles ont continué de représenter le plus gros poste des recettes d'exportation (environ 36 pour cent). Pour 2006, on estime que la production de diamants *offshore* a atteint

le record d'un million de carats, grâce à l'utilisation de technologies de prospection et d'extraction sous-marines de pointe ; dans le même temps, la part relative de la production *on-shore* déclinait. Globalement, la production de diamants a pour la première fois franchi la barre des 2 millions de carats en 2006 et devrait encore augmenter en 2007. NamDeb affirme qu'il produira 10 millions de carats d'ici 2010, si bien que de nouveaux records de production pourraient être battus dans les années à venir. En janvier 2007, De Beers et l'État namibien ont achevé les négociations lancées en novembre 2005 concernant le renouvellement du contrat de cinq ans. La Namibie a réussi à dynamiser les segments locaux de la taille et du polissage en rehaussant la part de la production de NamDeb destinée à être vendue sur le marché intérieur. Toutefois, De Beers reste maître des décisions concernant les diamants de 10.8 carats et plus.

L'industrie, qui représente plus de 11 pour cent du PIB, a enregistré une croissance négative en 2005/06 en raison des piètres performances de la transformation du poisson. Depuis quelques années, les autorités s'efforcent de développer le secteur manufacturier. L'ouverture de l'usine de textile Ramatex à Windhoek en 2003 devait attirer de nouveaux investissements internationaux dans les zones franches d'exportation. Pourtant, la Namibie a pâti du démantèlement progressif de l'Accord multifibres et le nombre de créations d'emplois attribués à des Namibiens dans l'industrie textile est resté bien en deçà des anticipations. D'autres grandes entreprises industrielles, telles que les laiteries, souffrent de la vigueur de la monnaie nationale, ainsi que de la concurrence de l'Afrique du Sud et de la Chine.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Bureau central des statistiques.

<http://dx.doi.org/10.1787/386317228032>

La part de l'agriculture dans le PIB a constamment décliné depuis l'indépendance et oscille actuellement aux alentours de 6.8 pour cent. Ce secteur est dominé par la production de viandes (bovins, ovins et caprins). Grâce aux pluies record enregistrées en 2005, l'agriculture a progressé de 10 pour cent. L'année 2006 a aussi connu une pluviosité propice. Mais le recul du nombre de têtes de bétail commercialisées s'est traduit par une contraction d'environ 6 pour cent sur les trois premiers trimestres 2006. En effet, les éleveurs ont repoussé la vente d'une partie de leur cheptel en vue d'étoffer leurs troupeaux après les pluies favorables et ce, en dépit des cours élevés de la viande.

Malgré une superficie agricole quasiment illimitée et du fait des conditions géologiques et climatiques, le revenu généré n'est guère suffisant pour les 1.2 million de Namibiens qui vivent de l'agriculture et habitent, pour la plupart, sur des terres communautaires. La demande de nourriture dépasse l'offre et l'écart est comblé par des importations de denrées de base d'Afrique du Sud et de Zambie. Une commercialisation peu efficace, l'étroitesse du marché intérieur et l'incapacité à apporter de la valeur ajoutée par des opérations de transformation et à pénétrer les marchés extérieurs sont autant d'obstacles supplémentaires qui freinent l'essor de l'agriculture. La viande reste le principal produit d'exportation. De nouvelles cultures d'exportation ont récemment été développées dans le

sud, en particulier le raisin, l'horticulture et le mil chandelle/*mahangu*.

La pêche est également un contributeur important au PIB (environ 5.6 pour cent), mais elle est très cyclique puisqu'elle est influencée par les conditions météorologiques, les prix de l'énergie et le taux de change. Après deux années consécutives de déclin, le secteur s'est peu à peu redressé en 2005/06 bien que, pour la première fois en octobre 2006, la pêche au merlu ait été interdite pendant quatre semaines et qu'une zone interdite à la pêche ait été introduite, les navires ne pouvant plus pêcher à des profondeurs inférieures à 200 mètres. Des enquêtes visant à évaluer l'incidence de ces mesures ont fait état de résultats mitigés. La plupart des poissons pêchés en Namibie sont exportés vers l'Espagne, même si le pays cherche à trouver de nouveaux débouchés en Asie, en particulier pour des espèces telles que l'ormeau.

Parmi les services, le tourisme sort du lot pour sa contribution aux recettes d'exportation, bien que la part des services publics soit encore plus élevée. Le tourisme (hôtellerie et restauration en tête) représente 2.4 pour cent du PIB et 4.7 pour cent de l'emploi total ; sa contribution indirecte (telle qu'enregistrée dans les comptes satellites du tourisme) équivaldrait à 16 pour cent du PIB et à 17.7 pour cent de l'emploi total. Selon les estimations, le tourisme a progressé de

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	25.8	25.6	7.3	5.5	8.7
Publique	7.7	7.6	8.0	-5.0	5.0
Privée	18.1	18.0	7.0	10.0	10.0
Consommation finale	87.3	81.1	4.2	0.0	3.1
Publique	31.5	29.4	7.0	-1.3	5.0
Privée	55.8	51.7	2.7	0.7	2.2
Solde extérieur	-13.1	-6.6			
Exportations	45.0	35.1	7.5	10.0	6.2
Importations	-58.0	-41.8	7.4	1.8	5.1

Source : Données du Bureau central des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/351300072213>

21 pour cent sur les trois premiers trimestres 2006, le nombre de touristes croissant à la faveur de la publicité mondiale que constitue la présence dans le pays de vedettes hollywoodiennes. Le marché de l'immobilier affiche également une progression modérée qui, conjuguée à de nouveaux investissements d'infrastructure, soutient le secteur du bâtiment.

En Namibie, les moteurs de la croissance sont les exportations et les investissements privés dans le secteur minier. En 2005 et pour la troisième année consécutive, les investissements miniers, qui s'établissaient à 477 millions de dollars namubiens (NAD), ont largement surpassé les investissements publics. Sur la période 2006-08, d'autres investissements significatifs devraient encore dynamiser la croissance, notamment l'introduction de nouvelles technologies pour l'extraction de diamants, l'ouverture de nouvelles mines d'uranium, le développement du champ gazier de Kudu et la construction ultérieure d'une centrale à gaz. Parallèlement, les importations de biens d'équipement devraient s'intensifier, mais cette hausse sera plus que contrebalancée par les exportations record de diamants et d'uranium. Après une hausse substantielle en 2006, la consommation et les investissements publics devraient se contracter légèrement en 2007, sous l'effet de la rigueur budgétaire adoptée afin de compenser la baisse prévue des taxes internationales (recettes de l'Union douanière de l'Afrique australe – Sacu). On anticipe en outre une certaine atonie de la consommation privée, étant donné les médiocres performances de l'agriculture traditionnelle.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Vision 2030 définit la stratégie de développement du pays, qui se traduira en une série de plans quinquennaux de développement national (*National Development Plans* – NDP). Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) fixe les priorités budgétaires pour les dépenses publiques et devrait être aligné sur le NDP. Cependant, la cohérence entre ces trois documents laisse à désirer. *Vision 2030* met l'accent sur

le développement industriel, tandis que le NDP se concentre davantage sur la croissance pro-pauvres. Le CDMT repose sur trois piliers : *a)* la consolidation de la stabilité macro-économique *via* une politique budgétaire prudente et le maintien d'un arrangement crédible au rand sud-africain (ZAR) ; *b)* la promotion de la croissance pro-pauvres par la stimulation de la consommation et l'incitation à la diversification industrielle ; et *c)* la poursuite de la lutte contre la pauvreté par l'injection de ressources substantielles dans la santé et l'éducation, ainsi que par des transferts d'aide (par exemple des prestations sociales non contributives).

Globalement, les pouvoirs publics mènent une politique budgétaire prudente : ils ont ramené le déficit de 7.5 pour cent du PIB en 2003/04 à 3.6 pour cent en 2004/05 et à 1.1 pour cent en 2005/06. Cette progression s'explique par des coupes dans les dépenses renouvelables de biens et services, par une chute des dépenses d'équipement et par des efforts pour améliorer le recouvrement de l'impôt et élargir l'assiette fiscale. En 2006/07, le budget devrait afficher un excédent (2.2 pour cent du PIB) pour la première fois depuis l'indépendance. Néanmoins, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que cette évolution s'explique davantage par la hausse des recettes que par la limitation des dépenses. Les recettes douanières de la Sacu, qui comptent pour 40 pour cent du total des recettes et dons, ont constitué une manne inattendue qui a compensé l'alourdissement de la masse salariale de la fonction publique, découlant de l'augmentation continue du nombre de fonctionnaires. Les agents de l'État représentent 4.3 pour cent de la population, et leurs salaires plus de 40 pour cent des dépenses totales (14 pour cent du PIB), chiffre bien supérieur à la moyenne des pays africains. Les recettes publiques seront en outre amplifiées par le produit (648 millions de NAD) de la privatisation partielle de l'opérateur de téléphonie mobile Mobile Telecommunications Limited (MTC).

Vu l'irrégularité des recettes douanières de la Sacu, la Namibie doit diversifier ses sources de revenu et déployer des efforts considérables pour étoffer ses recettes pérennes. Il lui faut aussi se recentrer sur les

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	36.0	28.2	30.6	30.0	36.4	30.4	29.8
Recettes fiscales	31.9	25.0	28.0	27.6	32.6	26.7	26.1
Dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales (et prêts nets)^a	40.1	35.7	34.2	31.1	34.2	32.7	32.1
Dépenses courantes	35.1	30.0	28.9	27.2	29.1	27.9	27.7
<i>Sans les intérêts</i>	32.5	27.5	26.3	24.5	26.2	24.9	24.7
Salaires	18.4	14.8	14.8	13.5	14.6	14.1	13.9
Paievements d'intérêts	2.6	2.5	2.7	2.7	2.9	3.0	3.0
Dépenses en capital	4.8	4.5	4.5	3.9	4.1	3.8	3.8
Solde primaire	-1.4	-5.0	-0.9	1.6	5.1	0.7	0.6
Solde global	-4.0	-7.5	-3.6	-1.1	2.2	-2.2	-2.3

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/747638136000>

secteurs prioritaires, à savoir la santé, l'éducation et les infrastructures, au détriment des salaires et subventions. A cette fin, dans sa mission de consultation 2006 au titre l'article IV, le Fonds monétaire international (FMI) a recommandé que les autorités renforcent l'administration fiscale et révisent la structure, la qualité et la rémunération de la fonction publique.

Dans le CDMT pour 2006/07-2008/09, la Namibie a introduit un certain nombre de réformes destinées à renforcer son administration fiscale et à améliorer le recouvrement, avec notamment un système d'avantages et de pénalités pour les ministères, afin de les encourager à redoubler d'efforts pour recouvrer les paiements correspondant aux services qu'ils rendent. Une autre mesure importante vise à mettre un frein à la fraude fiscale *via* des vérifications ciblées. Du côté des dépenses, les autorités ont mis en place un système intégré de gestion financière, qui permettra d'améliorer l'administration de toutes les transactions entre le ministère des Finances et les ministères concernés.

S'agissant des allocations sectorielles, l'éducation recevra environ 26 pour cent du total du budget opérationnel sur la période du CDMT (dont les deux tiers pour les dépenses de personnel), et la santé 10 pour cent (conformément à l'objectif fixé par les ministres de la Santé de l'Union africaine – UA), soit une hausse de 23 pour cent par rapport au budget 2006/07. La plupart des fonds privilégieront les traitements antirétroviraux

au bénéfice des personnes touchées par le VIH/Sida et financeront l'embauche de 105 infirmiers expatriés, qui exerceront en Namibie en 2007 et 2008. Les transactions financières, qui comprennent les transferts tels que les prestations sociales, les contributions au fonds d'aide médicale (*Medical Aid Funds*) et les subventions aux entreprises publiques déficitaires, demeureront le deuxième poste de dépenses (14 pour cent du budget total). Afin d'alléger la ponction exercée par les entreprises publiques dans le budget de l'État, ce dernier a décidé de durcir les règles de subventionnement. La défense bénéficiera encore de ressources supplémentaires substantielles, un total de 9 pour cent du budget lui étant consacrés, ce qui en fait le quatrième poste de dépense après l'éducation, les transferts et la santé.

Malgré les efforts déployés par l'État pour améliorer le recouvrement de l'impôt, réduire les dépenses non prioritaires et maîtriser l'expansion de la masse salariale, les projections indiquent que les budgets 2007/08 et 2008/09 seront respectivement déficitaires de 2.2 et 2.3 pour cent. Cette situation s'explique surtout par une baisse attendue des recettes douanières de la Sacu de plus de 6 pour cent du PIB.

L'amenuisement du déficit budgétaire ces dernières années a stabilisé la dette publique à environ 33 pour cent du PIB. Les autorités se sont fixé un objectif ambitieux : ramener le ratio endettement/PIB de 33 à 25 pour cent d'ici la fin de la décennie.

Politique monétaire

La Namibie est membre de la Zone monétaire commune (ZMC), qui comprend également l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Swaziland. Comme dans d'autres petits pays de la ZMC, la politique monétaire de la Namibie est déterminée par l'arrimage au rand sud-africain. Chaque membre de la ZMC dispose de sa propre banque centrale et conserve la responsabilité de ses opérations de change sur son territoire. Un accord bilatéral avec l'Afrique du Sud impose à la Namibie d'adosser l'intégralité de sa monnaie en circulation à des réserves de change. Cet arrimage lie également la Namibie au cadre défini par l'Afrique du Sud pour le ciblage de l'inflation : le taux d'inflation de l'une comme de l'autre doit converger vers la fourchette de 3-6 pour cent fixée par la banque centrale sud-africaine, la SARB (*South African Reserve Bank*).

Depuis la mi-2005 néanmoins, l'inflation s'accélère. En décembre 2006, le taux annuel s'élevait à environ 6.1 pour cent, un sommet non seulement sur l'année mais aussi depuis août 2003 (6.7 pour cent), alors qu'un point bas avait été enregistré en mai 2005, à 0.9 pour cent. L'augmentation provient avant tout de la hausse des prix des transports jusqu'à la fin du deuxième trimestre (sous l'effet de l'envolée des cours du pétrole brut à l'international), l'inflation des denrées alimentaires, la forte demande intérieure et la faiblesse du taux de change. Les importations composent 80 pour cent du panier retenu pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Parallèlement à l'évolution du CPIX (indice des prix à la consommation, hors charges d'intérêts sur les titres hypothécaires) de l'Afrique du Sud, pays qui constitue la première source d'importations pour la Namibie, l'inflation a atteint une moyenne de 5.1 pour cent sur 2006, contre 2.2 pour cent en 2005, et devrait se stabiliser à ce niveau en 2007 et 2008.

Pour contrer la montée des tensions inflationnistes, le comité de gestion de la politique monétaire (*Monetary Policy Management Committee*) de la banque centrale (Bank of Namibia – BoN) a relevé son taux d'escompte de 150 points de base, à 8.5 pour cent, entre juin et octobre 2006. Ce resserrement cadre avec les mesures

adoptées par la SARB. Compte tenu de la persistance des tensions inflationnistes, la BoN a encore relevé en décembre 2006 son taux de 50 points, à 9 pour cent, à la suite d'un relèvement identique de la part de la SARB. Ce taux a alors atteint son niveau le plus élevé depuis octobre 2003, date à laquelle il ressortait à 8.25 pour cent.

Lorsque la confiance vis-à-vis des marchés émergents s'est détériorée en mai/juin 2006 et que le vaste déficit de la balance des opérations courantes de l'Afrique du Sud a commencé à susciter une inquiétude grandissante, la monnaie namibienne s'est dépréciée d'environ 20 pour cent, atteignant début octobre 2006 un plancher de 7.91 NAD pour un dollar américain. Un infléchissement des cours des produits de base tels que l'or ou le platine a contribué à affaiblir encore la monnaie. Bien que l'érosion du taux de change renchérisse les importations ne provenant pas de la ZMC, elle peut aussi améliorer les perspectives pour les exportations non traditionnelles et amplifier les bénéfices sur les exportations traditionnelles. Vers la fin 2006, la monnaie s'est de nouveau appréciée, aux alentours de 7.10 NAD pour un dollar et 9.3 NAD pour un euro.

La Namibie se caractérise par un taux d'épargne privée élevé, qui s'explique avant tout par les cotisations de retraite des salariés du secteur public. De fait, le total des actifs des fonds de pension et des compagnies d'assurance est équivalent au PIB. L'écrasante majorité de ces fonds est dirigée vers les marchés financiers sud-africains, en raison du manque d'opportunités d'investissement en Namibie. Afin d'en retenir une plus grande partie dans le pays, le gouvernement est en train de rédiger un amendement à la loi sur les autorités de surveillance des institutions financières namibiennes (*Namibia Financial Institutions Supervisory Authority Act*), qui devrait encourager le développement d'instruments de placement offrant aux investisseurs les mêmes rendements que ceux attendus en dehors du pays.

Position extérieure

Environ 80 pour cent de l'ensemble des importations proviennent d'Afrique du Sud ou y transitent, tandis que les exportations vers ce pays ne forment que 30 pour

cent du total. L'Union européenne (UE) constitue le principal marché d'exportation, avec notamment le Royaume-Uni (diamants) et l'Espagne (destination finale et de transit pour le poisson). Par ailleurs, la Namibie tire avantage de la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (Agoa), grâce à plusieurs sociétés de confection asiatiques qui ne sont, en réalité, qu'une seule entreprise avec une ou deux filiales (Ramatex) et qui investissent dans des sites d'assemblage ; à pleine capacité, ces usines devraient générer des exportations annuelles de marchandises d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars. L'Agoa a créé plus de 6 000 emplois et induit des investissements d'infrastructures, en particulier en appui aux secteurs du textile et du vêtement. Les États-Unis représentent également une source considérable d'importations d'équipements lourds et de machines.

Les négociations en vue de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) – à savoir l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland et la Tanzanie – se sont ouvertes en juillet 2004. Le Botswana a été désigné pour coordonner l'ensemble des efforts d'élaboration de l'APE et pour préparer les positions de négociation, tandis que chacun des États participants s'est vu attribuer la coordination d'un ou de plusieurs sujets de négociation. La Namibie est chargée de la facilitation des échanges et de la coopération au développement. En mars 2006, le groupe APE-SADC a présenté à la Commission européenne (CE) le document-cadre adopté, qui énonce les principes, objectifs et principaux éléments définissant leur nouvelle approche vis-à-vis des négociations APE.

La Sacu a récemment engagé un cycle de négociations pour des accords de libre-échange (ALE) avec d'autres pays et groupes régionaux. Les pourparlers avec l'AELE (Association européenne de libre-échange) et le Mercosur (Marché commun du cône Sud) ont abouti et attendent désormais d'être inscrits dans la législation nationale des différents pays concernés. Quant à l'ALE Sacu-États-Unis, il est en suspens en raison de désaccords sur plusieurs points, en particulier les « nouvelles questions » telles que l'investissement, la passation de marchés publics et la concurrence. Il sera donc remplacé par une version moins complète intitulée « Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement » (*Trade and Investment Co-operation Agreement – TICA*). Des accords avec la Chine et l'Inde sont imminents.

Les opérations de la Namibie avec le reste du monde se caractérisent par un léger déficit pour les biens et un léger excédent pour les services. Néanmoins depuis 2006, le boum des exportations de diamants, d'or, de zinc et de cuivre, à la faveur de la hausse des cours internationaux, a amenuisé le déficit commercial. En outre, l'essor des recettes douanières de la Sacu a propulsé l'excédent de la balance courante à la hausse. La croissance des exportations de minerais devrait se poursuivre sur 2007 et 2008, améliorant d'autant la balance commerciale. Le compte des opérations courantes devrait aussi bénéficier d'un surcroît de recettes émanant du tourisme et de l'investissement à l'étranger.

L'investissement direct étranger (IDE) est essentiellement axé sur le secteur minier, lequel a attiré 65 pour cent des grands projets sur la période 2003-06. Dans l'industrie, la plupart des IDE asiatiques

Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	-8.4	-10.3	-5.0	-9.4	-7.3	-5.3	-4.4
Exportations de biens (f.o.b.)	35.4	28.0	31.9	27.0	28.5	29.3	29.8
Importations de biens (f.o.b.)	43.8	38.3	36.8	36.4	35.8	34.6	34.2
Services	-4.6	3.8	2.4	2.7	2.3	2.4	2.2
Revenus des facteurs	3.1	1.3	1.2	1.2	1.0	1.1	1.2
Transferts courants	12.8	10.2	11.7	11.2	14.0	12.1	10.1
Solde des comptes courants	2.8	5.1	10.2	5.7	10.0	10.3	9.1

Source : Données du FMI et de la banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/665662273525>

ont été de courte durée. Rhino Garments (filiale de Ramatex) a fermé ses portes en 2005, tandis que Ramatex a menacé d'en faire autant pour obtenir de nouvelles concessions de la part des syndicats et de l'État (en particulier concernant les contrôles environnementaux). Une révision de la législation sur l'investissement est en cours, visant à mieux définir le rôle des incitations fiscales – qui, dans le cas de Ramatex, comprenaient une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les achats d'équipement – et à intégrer la promotion des échanges, de l'IDE et des zones franches. Ce processus intervient parallèlement aux discussions du deuxième *Investor Roadmap* (feuille de route pour les investisseurs), qui cherche à identifier les principaux obstacles à l'IDE en Namibie. Le tout récent forum commercial agricole (*Agricultural Trade Forum*) devrait également jouer un rôle clé en sensibilisant les investisseurs et en les orientant vers la production et l'exportation de produits pour lesquels le pays dispose d'un avantage concurrentiel, comme les graines de coton, le cuir, la laine de caracul, le

raisin, la bière, le poisson, la viande bovine de boucherie et la laine.

La Namibie faisant partie des pays à revenu intermédiaire, elle n'a pas facilement accès à des financements à conditions préférentielles. De fait, l'appui des bailleurs recule. L'aide budgétaire sous forme de dons est passée de 1.5 pour cent des recettes en 2005/06 à 0.6 pour cent en 2006/07. Ces fonds en provenance exclusive de l'UE sont destinés aux investissements dans des projets relatifs à l'eau et au réseau routier en zones rurales. Les agences britannique et néerlandaise de coopération au développement se sont retirées en 2006. Il est toutefois intéressant de noter que la Namibie a été jugée éligible pour l'aide au titre du Compte du défi du Millénaire (*Millennium Challenge Account* – MCA) des États-Unis lors des cycles de sélection 2006 et 2007, car elle se classait dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. La Namibie devrait recevoir environ 450 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour financer des projets dans le domaine de l'éducation, de l'élevage, du tourisme,

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/550183564348>

du « plan vert » (*green scheme*, projet de soutien à l'agriculture locale), des produits naturels locaux et des routes. La communauté des bailleurs s'inquiète de la capacité d'absorption effective face à des entrées de ressources aussi significatives, et nombreux sont ceux qui craignent que l'aide apportée au titre du MCA n'évince l'activité des bailleurs actuels.

En décembre 2005, Fitch Ratings a attribué à la Namibie une notation de qualité investissement BBB- pour les emprunts en devises à long terme du pays, F2 pour les emprunts en devises à court terme et BBB pour les emprunts en monnaie locale à long terme, tandis que la notation globale du pays était fixée à A-. Cette note reflète l'amélioration dans la solvabilité perçue du pays : les prix auxquels les titres d'État se négociaient auparavant indiquaient une évaluation du risque alors bien moins favorable. Malgré les possibilités ouvertes par cette notation souveraine favorable de s'adresser aux marchés des capitaux internationaux, l'État continuera d'émettre des titres de dette sur le marché intérieur afin de financer son budget.

Questions structurelles

Développements récents

Étant donné sa faible population (environ 2 millions d'habitants), sa tradition de protection de l'industrie naissante et son histoire coloniale teintée de racisme, l'économie namibienne se caractérise par une concurrence réduite, une forte réglementation et une attitude de recherche de rente largement répandue. Les pouvoirs publics se sont engagés dans un processus de réforme de la réglementation visant à favoriser une concurrence indispensable, mais les résultats obtenus jusqu'à présent restent décevants.

Les entreprises d'État jouent un rôle prépondérant dans l'économie. D'après les derniers rapports annuels en date, couvrant les exercices 2003/04 et 2004/05, les dix plus grandes entreprises publiques totalisaient un chiffre d'affaires équivalent à 4 357 millions de NAD et un bénéfice de 46 millions (pour référence, le PIB s'établissait à 38 400 millions de NAD en 2005). Parmi

elles, huit sont bénéficiaires (Telecom Namibia, NamPower, TransNamib, the Roads Contractor Company, NamWater, Namport, Nampost et Namibia Airports Company) et deux déficitaires (Air Namibia et Namibia Wildlife Resorts). Le rendement de l'actif est très positif pour les monopoles non réglementés (tels que les opérateurs de télécommunications ou les prestataires de services postaux), tandis que les deux entreprises déficitaires enregistrent une valeur comptable nette négative. Seul NamPower bénéficie d'une notation de solvabilité internationale.

Jusqu'à présent, l'État a adopté une approche très prudente vis-à-vis de la réforme des entreprises publiques. Aucune privatisation n'a encore été conclue et, en réalité, ce terme n'a pas été employé dans les exposés budgétaires depuis 1999. Air Namibia et les sociétés de télévision et d'édition détenues par l'État (dont NamZim, entreprise d'économie mixte constituée avec l'État du Zimbabwe et publiant le *Sunday Times*) ont reçu un soutien budgétaire substantiel pour 2006/07 (respectivement 153 et 78 millions de NAD), quand NamPower bénéficiait d'un transfert de 250 millions de NAD pour améliorer sa situation financière avant le lancement du colossal projet de centrale à gaz associée à l'exploitation gazière de Kudu, d'une valeur de 7 milliards de NAD. Dans le souci d'améliorer la gouvernance des entreprises publiques, les autorités ont finalement publié au *Journal officiel* une loi *ad hoc* en septembre 2006. Cependant, une question n'est toujours pas tranchée : la responsabilité opérationnelle reviendra-t-elle à l'agence centrale de la gouvernance (*Central Governance Agency*) nouvellement instaurée ou à un conseil pour la gouvernance des entreprises publiques, agissant en tant que représentant de l'État et devant rendre compte au Premier ministre ?

La réforme de la réglementation avance très lentement. S'agissant des entreprises de services publics, la clause d'exclusivité reste la règle et la Namibie ne dispose d'aucune agence de réglementation autonome, bien qu'un certain nombre de commissions pour la réglementation aient été établies au sein des ministères concernés, par exemple celui des Mines et de l'Énergie ou celui de l'Information et de la Télé-radiodiffusion. Namibia Telecom administre la seule entreprise de

téléphonie mobile, MTC (Mobile Telecommunications Limited) depuis 1995, tout d'abord en co-entreprise avec le suédois Telia et, plus récemment, avec Portugal Telecom. Une deuxième licence de téléphonie mobile a été accordée en 2006 et le nouvel opérateur, Powercom (co-entreprise entre NamPower et le norvégien Telenor), commencera d'exploiter la marque Cell One en 2007. En décembre 2006, Telecom Namibia a enfin lancé un service Internet haut débit et MTC devrait commercialiser des services 3G en 2007. La Namibie dispose d'une politique et d'un droit de la concurrence (la loi sur la concurrence a été adoptée en 2003) mais, en raison des limitations de budget et de capacités, la commission de la concurrence (*Competition Commission*) n'est pas encore entrée en fonction. Elle figure néanmoins dans le plan budgétaire de l'exercice 2007 et a donc de bonnes chances de voir le jour cette année.

En partie à cause de la place considérable du secteur public, la perception qu'ont les investisseurs du climat des affaires s'est dégradée ces dernières années, comme en témoigne le recul de la Namibie dans divers classements internationaux sur la compétitivité. Le manque de compétences, un droit du travail restrictif et un marché financier peu profond sont autant d'obstacles souvent mentionnés. La Namibie souffre d'un sérieux déficit dans diverses professions techniques et ce problème est encore exacerbé par les restrictions qui pèsent sur les permis de travail et l'application aléatoire des règles existantes. En outre, la législation rend le processus de licenciement lourd et long à l'excès, ce qui dissuade bien évidemment les employeurs d'embaucher. Le droit du travail comporte également des dispositions très généreuses concernant les congés annuels et autres congés spéciaux (pour raisons médicales et familiales). Conscient de ces problèmes, le gouvernement a soumis un nouveau projet de loi au parlement fin 2006, prévoyant notamment pour les différends autour des licenciements le transfert de la compétence de la justice ordinaire à des tribunaux d'arbitrage tripartites.

Tout comme l'Afrique du Sud voisine, la Namibie a introduit à la fin des années 1990 la discrimination positive, visant à renforcer la participation des individus

historiquement désavantagés. La politique de BEE met l'accent sur l'accroissement de la participation de ces personnes dans le capital des entreprises namibiennes et donc sur le transfert des actifs, bien que d'autres critères, comme la proportion d'individus historiquement défavorisés occupant tel ou tel type de poste, entrent également en ligne de compte. Les Namibiens noirs représentent actuellement 25 pour cent des directeurs exécutifs, 45 pour cent des cadres supérieurs et 78 pour cent des cadres intermédiaires. Le BEE a particulièrement bien réussi dans le secteur halieutique vers 2001-02, même s'il n'est pas vraiment attesté que les partenaires locaux aient apporté une contribution notable en termes d'appui technique et de facilitation de l'accès aux marchés. En 2006, dans l'opération de BEE la plus importante à ce jour, *Old Mutual South Africa* a transféré une partie de ses actions à ses salariés noirs, à des organismes confessionnels et à un fonds spécial. Le CDMT 2006-09 fixe à 33 pour cent la proportion de capital devant être détenue par des Namibiens dans le secteur minier. S'il faut saluer les efforts visant à redresser les torts discriminatoires hérités du passé, cette politique comporte le risque d'asphyxier l'esprit d'entreprise et de perpétuer une culture de la recherche de rente. Un assortiment de mesures de nature à améliorer les conditions de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et à venir en aide aux institutions de micro-finance et à les accompagner dans leur montée en puissance – de nature, en somme, à alléger le fardeau de la pratique des affaires en Namibie – serait potentiellement bien plus bénéfique au BEE.

La réforme foncière est un autre domaine où les progrès sont lents. En Namibie, quelque 52 pour cent des terres sont détenues en pleine propriété (terres commerciales), tandis que les 48 pour cent restants sont placés sous le régime communautaire. À l'indépendance, les terres commerciales, qui représentent 74 pour cent de la superficie potentiellement arable, étaient aux mains de moins de 4 100 personnes, essentiellement des exploitants commerciaux blancs, qui formaient moins de 0.2 pour cent de la population totale. Actuellement, l'État facilite l'accès aux terres agricoles pour les citoyens autrefois défavorisés *via* des programmes d'acquisition négociée,

reposant sur le principe vendeur consentant-acheteur consentant (*willing seller, willing buyer*). Les pouvoirs publics ont lancé un programme national de réinstallation (*National Resettlement Programme* – NRP), aux termes duquel une partie de la population a été réinstallée sur des exploitations en pleine propriété acquises par l'État. En outre, l'Agricultural Bank of Namibia propose un programme de prêts reposant sur la discrimination positive (*Affirmative Action Loan Scheme*), destiné à apporter un soutien financier aux cultivateurs de terres communautaires afin qu'ils puissent acquérir des terres commerciales.

Ces deux programmes, qui ont bénéficié à quelque 2 200 familles, ont permis de redistribuer entre 1990 et 2005 4.5 millions d'hectares (contre 9.5 millions d'hectares prévus), soit 12 pour cent des terres en pleine propriété du pays. Depuis avril 2004, des expropriations dans l'intérêt public sont venues s'ajouter à ces acquisitions sous la houlette de l'État. Dans un premier temps, quelque 25 exploitations agricoles ont été identifiées. Depuis lors, des négociations et le processus juridique se poursuivent et trois exploitations ont déjà été acquises. L'objectif est de redistribuer 15 millions d'hectares d'ici 2020.

Le gouvernement namibien étudie différentes manières d'améliorer son programme de réforme foncière, qui progresse lentement et freine la production agricole. En 2003, une équipe technique permanente a été formée, avec pour mission d'étudier le cadre politique et juridique existant, ainsi que la viabilité économique, financière et environnementale de la réforme foncière. D'après l'analyse que cette équipe a publiée en 2005, le processus de réforme manque d'indicateurs quantifiables et transparents et ne prévoit aucun service de soutien adéquat. Une évaluation des résultats de ce processus a révélé que les nouveaux exploitants agricoles recevaient trop peu de soutien pour leur permettre d'être économiquement autonomes. La plupart des paysans ne peuvent survivre sans un revenu d'appoint. Cette situation s'explique surtout par des pénuries de main-d'œuvre pour appliquer les nouvelles pratiques agricoles et un manque d'accès à des capitaux de départ, au cheptel reproducteur, aux crédits d'exploitation, aux équipements, à l'information

et aux conseils – ainsi que par des infrastructures agricoles mal entretenues.

L'équipe technique a donc recommandé à l'État d'améliorer l'évaluation et la sélection des bénéficiaires, d'associer la société civile au processus de réforme, d'encourager les réinstallations librement consenties et de privilégier les travailleurs agricoles. Elle a en outre identifié les services de support nécessaires aux nouveaux exploitants agricoles, notamment des cours d'orientation préalables à l'installation, des cours intensifs et d'autres formations formelles, ainsi qu'un système de parrainage visant à renforcer les liens entre agriculteurs et prestataires de services.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

La Namibie est l'un des pays les plus arides d'Afrique : les précipitations annuelles s'établissent à 360 mm et l'évaporation à 3 400 mm. La quantité d'eau annuellement disponible est égale à 422.5 millions de mètres cubes, avec une répartition géographique hétérogène des ressources. Des agglomérations à forte croissance comme Windhoek et les villes côtières de Swakopmund et Walvis Bay connaissent en particulier de graves pénuries, qui appellent des dépenses d'infrastructures considérables en vue de renforcer l'approvisionnement. Les eaux souterraines constituent les ressources hydrologiques les plus importantes, représentant 40 pour cent de l'eau douce. Les cours d'eau pérennes et éphémères en apportent à peu près 30 pour cent et les eaux retraitées environ 1 pour cent.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 98 pour cent de la population urbaine avait accès en 2004 à des sources d'eau potable améliorées et 50 pour cent disposaient d'un assainissement amélioré. En zones rurales, on estime qu'environ 81 pour cent de la population avait accès à des sources d'eau potable améliorées. Cela représente un progrès substantiel par rapport à 1990 : seulement 42 pour cent de la population y avait alors accès. Peu d'avancées ont été réalisées sur le plan de l'assainissement, puisque seulement 13 pour cent de la population rurale disposaient d'installations d'assainissement améliorées, contre 8 pour cent en 1990. Globalement, malgré des

progrès modérés en la matière, la Namibie est en avance par rapport à l'échéancier prévu pour la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'accès à l'eau potable. Alors qu'au total, 57 pour cent de la population avait accès à l'eau potable en 1990, ce taux est passé à 87 pour cent en 2004, chiffre supérieur à la cible de 78 pour cent.

Quatre types d'agents interviennent dans l'approvisionnement en eau douce. Les agriculteurs auto-fournisseurs en eau représentent la catégorie la plus importante en termes d'approvisionnement (45 pour cent) et de fourniture aux utilisateurs finals (47 pour cent). Créée en 1997 en tant que compagnie des eaux opérant aux conditions du marché et placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts, NamWater représente 40 pour cent de l'approvisionnement global et fournit 22 pour cent de l'ensemble de l'eau utilisée par les municipalités, entreprises, mines, ainsi que par la Direction de l'approvisionnement en eau en milieu rural (Directorate of Rural Water Supply). Les échelons inférieurs de l'administration publique, notamment les municipalités et autorités rurales, entrent pour 12 pour cent dans la fourniture de l'eau et pour 29 pour cent dans l'approvisionnement. Enfin, une partie modeste quoique croissante est assurée par les entreprises minières.

Comme dans la plupart des autres pays, les ménages utilisent moins de 12 pour cent de toute l'eau captée. L'eau courante est la source d'eau de boisson pour 99 pour cent des ménages urbains et pour 58 pour cent des ruraux. Néanmoins, une proportion significative des ménages tirent leur eau de boisson de cours d'eau ou de sources stagnantes. L'eau non facturée (inefficacités administratives, pertes liées aux infrastructures physiques, erreurs de mesure) représente une faible proportion des ressources de NamWater, mais ce manque à gagner est bien plus élevé pour la plupart des municipalités. Cette proportion se monte à 20 pour cent ou plus pour 37 pour cent des services municipaux de distribution d'eau et, dans sept villes, l'eau non facturée dépassait les 60 pour cent.

Le livre blanc de 2000 sur la politique nationale de l'eau (*2000 National Water Policy White Paper*) définit

la politique et la stratégie relatives à la gestion des ressources hydrologiques et aux services des eaux. Il traite de la nécessité de séparer les fonctions de fourniture, de gestion des ressources hydrologiques et de supervision de la réglementation. Le secteur de l'eau est sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts, tandis que le ministère de la Santé et des Services sociaux est responsable de l'assainissement. Voté en 2004 en remplacement de la loi sur l'eau (*Water Act 54*) de 1956, un nouveau projet de loi prévoit l'instauration d'un conseil national de la réglementation, constitué de cinq membres désignés par le ministre de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts.

Depuis le milieu des années 1990, NamWater a progressivement introduit des mécanismes de recouvrement des coûts. Cette pratique a certainement permis d'améliorer la gestion de la demande d'eau parmi les utilisateurs urbains, mais l'irrigation, l'élevage et les mines bénéficient toujours d'une subvention importante, puisque les coûts d'amortissement et d'exploitation n'entrent pas dans la formule de calcul des tarifs. Une enquête de 2006 montre comment le secteur minier est passé d'une situation, en 1999, où il payait des tarifs nettement supérieurs aux coûts, à une situation, en 2001/02, où il bénéficiait de tarifs fortement subventionnés. En 2005, un processus visant à mettre à jour le système d'affectation des coûts de NamWater en fonction de différents dispositifs a été lancé : il devrait en résulter un meilleur alignement des coûts et des tarifs et une affectation plus transparente des subventions aux différentes catégories d'utilisateurs.

Un aspect important de la politique de tarification de l'eau à l'échelon municipal tient au recouvrement effectif des recettes. Il n'existe pas de données détaillées sur les coûts et les redevances prélevées par les municipalités. Dans de nombreux cas, les autorités locales ne sont pas à jour dans le traitement de leurs déclarations annuelles. Une vue d'ensemble de quelques autorités locales, datant de 2005, a montré que 40 à 85 pour cent des comptes mensuels traités étaient effectivement payés. Un certain nombre de villes affichaient des arriérés de paiement vis-à-vis de NamWater pour leurs achats d'eau en gros, en raison de défaillances dans le recouvrement des paiements

Un approvisionnement en eau durable pour Windhoek

La commune de Windhoek est desservie par trois barrages, administrés par NamWater. Cinquante puits couvrent environ 4 pour cent du total de l'approvisionnement, alors que l'usine de retraitement de Goreangab pourvoit à 27 pour cent supplémentaires. Construite en 1968, l'usine a été modernisée et sa capacité portée de 8 000 à 21 000 m³ par jour en 2001. Windhoek a été l'une des premières villes au monde à introduire le recyclage direct des effluents pour obtenir de l'eau de boisson. Les effluents purifiés sont également fournis aux consommateurs à des fins de jardinage. Des programmes poussés de suivi permettent de s'assurer que le niveau qualitatif requis est atteint après chaque traitement et que l'eau fournie au final à la ville de Windhoek est de bonne qualité.

En 2002, Windhoek a signé un contrat de plan avec la *Windhoek Goreangab Operating Company* (WINGOC). Cette dernière compte trois actionnaires, à savoir Veolia Eau, Berlinwasser International et WABAG. Les ressources hydrologiques sont planifiées sur un exercice allant de mai à avril. En mai de chaque année, après la saison des pluies et en coordination avec NamWater, le département des Eaux planifie l'utilisation intégrée des ressources. Sur 2005/06, l'usine de recyclage de Goreangab a fonctionné à 70 pour cent de sa capacité. En raison de volumes abondants dans les barrages, le département a pu laisser les nappes phréatiques se reconstituer et limiter les captages des forages à 1 million de m³. L'approvisionnement durable de la ville en eau reste la priorité absolue du département. Ce dernier est également responsable de la collecte et du traitement des eaux usées, qui seront pour l'essentiel réutilisées. Le site de Gammams Water Care Works, qui traite le gros des eaux d'égout, a été construit dans les années 1960 puis modernisé à plusieurs reprises. Certaines composantes des infrastructures sont relativement vétustes et l'usine a de grandes difficultés à traiter la grande masse de boues résiduelles.

Afin que le volume demandé puisse durablement être fourni dans un contexte de pénurie, la municipalité de Windhoek a introduit en 1994 une gestion de la demande d'eau. Cette stratégie entend modifier les habitudes de consommation en faisant prendre conscience au grand public de l'importance d'économiser l'eau et en appliquant un tarif progressif par tranche, où le prix augmente très rapidement avec la consommation. Parmi les autres mesures, citons la réduction de la taille des parcelles résidentielles, la mise en œuvre d'une législation axée sur la conservation de l'eau à Windhoek et l'amélioration de la maintenance, ainsi que des mesures visant à atténuer les fuites. En 2006, 10.3 pour cent de l'eau ont été gaspillés – ce qui constitue un excellent résultat par rapport aux autres municipalités.

après des usagers locaux. On estime qu'en février 2005, l'encours des créances en souffrance des autorités locales représentait une dette nettement supérieure à 400 millions de NAD. Pour remédier au problème des arriérés de paiement sur les factures des usagers, plusieurs villes ont commencé d'installer en 2003 des compteurs pour le prépaiement de l'eau. Cette mesure, fortement critiquée par les organisations de la société civile, était d'emblée vouée à l'échec en raison de la quantité d'équipements défectueux. Un autre mécanisme, encore peu répandu, s'est révélé plus efficace : des comités de

l'eau créés à l'échelon communal collectent auprès des différents ménages les sommes correspondant à l'eau utilisée pour les toilettes et les robinets collectifs.

Quant à savoir si les services relatifs à l'eau sont abordables, des données reposant sur les tarifs appliqués en 2003/04 et 2004/05 montrent que les familles à faible revenu ou les retraités ayant un revenu mensuel inférieur à 600 NAD ne peuvent pas se permettre d'utiliser les 6 m³ d'eau par mois considérés comme le volume minimum nécessaire à une famille urbaine de cinq

personnes, tous les services liés à l'utilisation de l'eau compris². En milieu rural, la situation est vraisemblablement encore pire. Le non-paiement des factures induit un cercle vicieux, qui incite NamWater et les autorités locales à relever leurs tarifs pour compenser les créances en souffrance. Cette pratique rend le service inabordable pour les pauvres du pays.

A Windhoek comme à Rehoboth, le conseil municipal a l'intention de subventionner les ménages démunis de sorte qu'ils puissent disposer du volume minimum d'eau (40 litres/personne/jour) à un prix réduit. Cette disposition pourrait bénéficier aux personnes à faible revenu ou sans revenu. Toutefois, tous les ménages payent un droit mensuel de base, quelle que soit leur consommation. Ce droit est légèrement supérieur aux frais de consommation pour le minimum de 200 litres par jour, ce qui double la facture mensuelle. Windhoek applique actuellement un tarif progressif par tranche : chaque mois, les 6 premiers m³ sont fournis à un tarif préférentiel, tandis que sur la tranche 6-36 m³ par mois, le tarif est fixé au niveau du recouvrement des coûts. Pour une consommation mensuelle supérieure à 36 m³, on adopte la tarification au coût marginal à long terme. L'ensemble des municipalités et NamWater s'accordent à dire que la stratégie adoptée en Afrique du Sud, consistant à fournir de l'eau gratuitement à hauteur de 6 m³ par mois, est inefficace, car les municipalités ont énormément de mal à couvrir les coûts d'approvisionnement (240 d'entre elles sur 273 sont confrontées à de graves difficultés financières) et cette solution exacerbe le gaspillage.

La municipalité de Windhoek pratique la gestion intégrée de l'eau et constitue, par ailleurs, un exemple d'utilisation réussie de sources non conventionnelles d'eau supplémentaire. Les progrès technologiques permettent la mise en œuvre de partenariats public-privé novateurs autour de la récupération de l'eau (voir encadré).

Contexte politique et développement des ressources humaines

La Namibie jouit d'une certaine stabilité politique et s'est dotée d'un système multipartite. Les élections générales de 2004 ont confirmé la prédominance de la Swapo (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain), au pouvoir depuis l'indépendance en 1990. La Swapo a remporté 76 pour cent des suffrages et le nouveau président Hifikepunye Pohamba a été élu avec 76.4 pour cent des voix. Le nouveau gouvernement a fait de la lutte contre la corruption sa priorité. Si la Namibie est relativement bien placée par rapport aux autres pays du continent dans le classement annuel de *Transparency International*, un certain nombre de scandales récents, notamment ceux qui ont concerné Avid Investment et Offshore Development Company, ont fait craindre dans le monde des affaires et la société civile que la position apparemment inexpugnable de la Swapo n'ait transformé le gouvernement en un instrument au service du parti. En outre, tandis que l'opposition – fragmentée – ne présente aucune menace sérieuse pour la Swapo, le parti au pouvoir souffre de profondes dissensions.

La Namibie est l'un des pays où les inégalités de revenu sont les plus criantes au monde. L'indice de Gini y est de 0.6, si l'on en croit les résultats préliminaires de l'enquête sur les dépenses et les revenus des ménages en Namibie (*Namibia Household Income and Expenditure Survey – NHIES*) 2003/04. Si ce chiffre indique une amélioration par rapport au taux de 0.7 enregistré lors de l'enquête NHIES 1993/94, la Namibie se classe toujours parmi les pays les plus inégalitaires au monde. Les 10 pour cent de ménages aux revenus les plus élevés totalisent près de la moitié du revenu de l'ensemble du pays. L'incidence de la pauvreté varie entre les différentes catégories socioprofessionnelles, ainsi qu'en raison du dualisme économique dont souffre l'économie. On

2. Dans le quartier résidentiel de Tsumeb, 64 pour cent de la population dispose d'un revenu inférieur ou égal à 400 NAD. Rappelons que la répartition des revenus est très hétérogène en Namibie. Le revenu par habitant des 25 pour cent de ménages ayant le plus faible revenu est d'environ 1 600 NAD, contre presque 150 000 NAD pour les 2 pour cent de ménages ayant le revenu le plus élevé.

estime que 42.2 pour cent de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté national, contre 6.7 pour cent de la population citadine. En milieu urbain, le revenu par habitant est environ le triple de celui observé en zones rurales. À titre d'exemple des disparités entre catégories socioprofessionnelles, citons les revenus des exploitants commerciaux, huit fois supérieurs à ceux des paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance.

Malgré l'importance des dépenses allouées à l'éducation – entre 20 et 26 pour cent du budget ces 15 dernières années – le taux net de scolarisation n'est que de 52 pour cent dans le secondaire, contre 95.7 pour cent au niveau primaire. Plusieurs facteurs entravent l'efficacité du système éducatif : héritage de l'époque d'avant l'indépendance, les régions du nord enregistrent de mauvaises performances, car les enseignants ne sont pas formés correctement, le taux d'encadrement est plus élevé que dans les régions du centre et du sud et les infrastructures bien moins développées. Ce clivage se retrouve également entre les zones rurales et les zones urbaines. De plus, la qualité de l'enseignement scientifique est médiocre par rapport aux autres disciplines et il n'existe qu'une école technique dans tout le pays.

Afin de remédier aux inégalités découlant du passé colonial, les autorités ont engagé une réforme de grande ampleur du secteur de l'éducation et de la formation, dans le cadre de *Vision 2030*. Outre l'enseignement élémentaire gratuit et universel, la formation et l'enseignement professionnels sont considérés comme cruciaux pour que les salariés et travailleurs puissent acquérir les qualifications nécessaires à l'industrialisation du pays. Dès 1994, la Namibie a voté la loi sur la formation professionnelle (*National Vocational Training Act*). Plus de dix ans après, ses objectifs ambitieux n'ont pas été atteints. La formation professionnelle namibienne est confrontée à des problèmes majeurs : inadéquation entre les compétences offertes et demandées, peu d'étudiants admis et peu de diplômés, fort taux d'échec aux tests d'aptitude professionnelle, coûts unitaires élevés et gestion inefficace.

Face à ce manque d'efficacité de l'éducation et de la formation en général, l'État déploie avec le soutien

de la Banque mondiale un programme d'amélioration (*Education and Training Sector Improvement Programme – ETSIP*) censé faire progresser l'offre de services et les résultats. Le cadre stratégique de l'ETSIP couvre la période 2005-20. Les principaux objectifs sont l'égalité dans l'accès à l'instruction, la limitation de l'absentéisme des enseignants et le relèvement des taux d'inscription. La réussite de cette réforme dépendra de l'intensification de la coordination entre les différents échelons de l'enseignement (élémentaire, secondaire et supérieur) et du bon fonctionnement des mécanismes d'évaluation et de suivi. De surcroît, l'un des principaux défis à relever – qui constitue en même temps un impératif pour la réussite de la réforme – consiste à associer davantage le secteur privé à tous les aspects du système de formation, allant de l'organisation de formations à la gestion du système de formation professionnelle. Pour ce faire, il est crucial que les entreprises soient incitées à proposer des formations en cours d'emploi.

Les premiers cas de VIH/Sida en Namibie ont été rapportés en 1986 et fin 2001, 230 000 adultes et enfants vivaient avec le VIH d'après le ministère de la Santé et des Services sociaux. Selon la surveillance sentinelle 2004, le pays affiche un taux d'infection des adultes de 19.7 pour cent. Par conséquent, l'espérance de vie à la naissance a reculé de 53.9 ans en 1970-75 à 48.6 ans en 2000-05. Au-delà des aspects humains, les coûts économiques et sociaux de l'épidémie sont énormes. D'après une récente étude du FMI, l'incapacité à endiguer la propagation actuelle de la pandémie pourrait comprimer le PIB en volume d'un point de pourcentage sur la période 2006-11. Depuis 1990, plusieurs plans successifs ont été mis au point en vue de maîtriser l'épidémie. Le troisième plan à moyen terme (*Third Medium Term Plan – MTP III*), portant sur la période 2004-09, a reçu un soutien significatif de partenaires de la coopération, qui a permis une baisse du prix des médicaments. Le MTP III adopte une approche de gestion axée sur les résultats pour atteindre des objectifs convenus à l'échelle nationale et internationale en termes de prévention, d'accès aux traitements, de soins et de services d'aide. Le nombre de bénéficiaires des thérapies antirétrovirales pourrait atteindre 50 000 d'ici 2009, contre une cible initiale

de 25 000 personnes. La pénurie de ressources humaines capables de gérer et mettre en œuvre la réponse nationale de manière parfaitement coordonnée reste un grand défi à relever. D'ailleurs, un groupe de travail sur la planification des ressources humaines (*National Human*

Resource Planning Task Force) a été créé en vue de développer les capacités de formation dans tout le pays, afin de combattre la propagation et l'impact du VIH/Sida.